



Cahier des charges de la commission technique (CT)

1. Principes

La commission technique (CT) s'occupe d'affaires techniques telles que la planification, la construction et le montage d'ensembles d'appareillage et de commandes électriques. Elle œuvre activement au sein de la commission spécialisée d'Electrosuisse (CS 64) ainsi que d'autres commissions techniques et groupements. La CT conseille les entreprises et procure les instruments importants pour le travail quotidien.

2. Tâches et compétences

2.1. Membres de la commission technique (CT)

La commission technique est composée de 3 à 5 membres

- Le président
- Autres membres

Tâches

- Représenter l'USAT en cas de différends concernant les normes et les prescriptions dans les négociations avec les clients, bureaux d'ingénieurs, l'inspectorat du courant fort, les contrôleurs des forces motrices, etc.
- Éditer le dossier technique
- Responsable de l'actualisation constante, de l'extension et aux compléments du dossier technique

Compétences

- Peut solliciter l'aide du secrétariat de l'Union
- Peut formuler des propositions envers la direction respectivement le comité de l'Union

2.2. Président de la commission technique

Tâches

- Diriger la commission technique (CT)
- convoquer les membres de la commission aux séances et rédiger l'ordre du jour
- Désigner l'actuaire pour la rédaction du procès-verbal des séances
- Veiller à l'actualisation du dossier technique
- Participer aux séances du comité auquel il appartient
- Rédiger un rapport annuel et participer à l'assemblée générale de l'USAT

Compétences

- Signature individuelle pour les correspondances qui n'engagent pas juridiquement
- Signature à deux pour les correspondances juridiquement valables
- Délégation de tâches à d'autres membres de la commission ou au secrétariat de l'USAT

Suppléance

- Membres de la commission technique